

Demande déposée le 14/09/2024

N° DP 063 214 24 G0126

Par :	Madame Harmann Marie
Demeurant à :	7 Place de l'Eglise 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	7 Place de l'Eglise 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AH 479
Nature des Travaux :	Suppression fenêtre de toit

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 14/09/2024 par Madame Harmann Marie.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la suppression d'une fenêtre de toit ;
- sur un terrain situé 7 Place de l'Eglise à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, notamment le règlement de la zone Udf ;

Vu l'affichage en mairie, le 23/09/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Considérant qu'aux termes de l'article R.111-27 du code de l'urbanisme, « le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales » ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : Les briques ayant servi à condamner la fenêtre de toit devront être recouvertes de tuiles rouges, identiques à l'existant, de manière à assurer l'uniformité de la toiture.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 11/10/2024

Le maire,



Par délégation

[Signature]
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM